

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf juin à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle polyvalente en lieu et place de la salle du Conseil pour cause de protocole sanitaire dû à la crise du COVID.

Date de la convocation : 02 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Eckert Pierre, Cordier Christelle (arrivée 19h27), Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Dulac Laëtitia (arrivée 19h27), Duret Franck, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel

Excusée : Villuendas Myriam (pouvoir à Schneider Chrystel)

Secrétaire de séance : Denis Bernadette

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de reporter un point de l'ordre du jour : le choix de l'architecte ne peut être défini lors de ce conseil municipal, le planning ayant pris un peu de retard.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité le retrait de cette délibération.

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'**unanimité**.

Le Conseil Municipal :

- **Donne 1 avis favorable à 10 voix pour et 1 abstention** pour créer dans le bâtiment de la ferme Jomet 5 à 6 logements (du T2 au T5) avec un local professionnel pouvant être divisé en deux.

- Décision de principe (10 voix pour et 1 abstention) de négocier les honoraires du cabinet BEES architectes pour la réhabilitation de la ferme Jomet ; ce cabinet sera reçu mardi 15 juin 2021 à 18h.

Madame le maire explique que pour financer les travaux d'aménagement de la ferme Jomet, il est opportun de recourir à un emprunt en attendant de recevoir des subventions. La proposition de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est est retenue, selon les conditions suivantes :

1) Un prêt à taux fixe de 1 500 000 euros

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 1 500 000 euros
- Durée amortissement : 240 mois
- Taux d'intérêt : 1.07%
- Frais de dossier : 1 500 euros
- Périodicité retenue : annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

2) Un prêt relais court terme à taux fixe de 400 000 euros

- Objet : crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA ou de vente
- Montant du capital emprunté : 400 000 euros
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt : 0.40%
- Frais de dossier : 400 euros
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**,

- **Donne pouvoir à Madame le Maire** pour signer les 2 emprunts ci-dessus exposés.
- **Désigne à l'unanimité** Corinne Fontan à l'unanimité élu référent du PCAET (Plan Climat Air Energie) au sein de la CCVSC, et Madame le Maire comme suppléant.
- Entend les informations primordiales pour le bon déroulement du double scrutin **des élections régionales et départementales** : protocole sanitaire, organisation des bureaux dans une même salle, tours de garde, dépouillement.
- **Autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer le devis de **l'entreprise SOCAFL** pour un montant de 13 460 euros HT pour des travaux d'entretien voirie dans divers secteurs de la commune.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Entend le Compte rendu des diverses rencontres de madame le Maire et des adjoints.
- La commune n'a pas préempté sur les différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues.
- Courrier adressé à une famille concernant la dangerosité des jeux de leurs enfants sur le domaine public.
- 4 points lumineux du cœur du village ont été éteints.
- Passage de l'entreprise GEORGES pour l'élagage des fossés.
- Avis favorable donné sur les nombreux dossiers d'urbanisme.
- Christelle Cordier sera le futur coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2022.
- Compte rendu de réunion du Syndicat des Rivières, des commissions communautaires.

Clôture de la séance à 21 h 30 .

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LURCY' at the top, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the bottom, and '(AIN)' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a sun, a figure, and a building.